Nous Chirurgien du Roi, Gradué, Professeur
Et démonstrateur agrégé au Collège Royal de
Chirurgie de Lyon certifions que le Sr Grivaux
tailleur d'habits, Dmt Rue Grenette, s'est transporté
dans notre domicile, pour nous faire Examiner
Son bras Gauche dont L'humérus avoit Eté Luxé
En bas Et En dedans, Luxation qui Etoit Compliqué
d'une fracture, jmmédiatement au dessous de la tête
de cet os ; Cette maladie qui Etoit des plus Graves
fut Reconnue Par nous, dans les premiers jours du mois
de novembre 1782. Et Constaté juridiquement
par un Rapport, nous aidames Mr Champeaux
notre Confrère, dans la Réduction Et Conformation
qui fut faite le dit jour Et qui a très bien Réussi
puis que le dit Grivaux dont nous venons de visiter
attentivement le bras, jouit de tous les mouvements
dont cette Partie Est susceptible, le haut du bras
Est à la vérité, un peu moins gros que L'autre, Et le
dit Grivaux se plaint Encore de quelques douleurs
dans cette Partie, Lors des changements de temps, ou
Lorsqu'il a fait quelques mouvements forcés :
nous lui avons Conseillé d'aller se faire doucher
a aix En Savoye, Lorsque le beau temps le Permettra
afin de donner à cette Partie, la même force qu'elle

ARC 33
d. 2 n° 31
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE BIBLIOTHÈQUE

avoit avant sa Maladie, nous Estimons Enfin
que cet homme est parfaitement Guevi, ce que
nous attestons véritable. à Lyon le Douzieme
janvier mil sept cent quatre vingt quatre.

Faissolle

Champeaux
dep.^e